

Gouvernement du Québec

Décret 1024-2001, 5 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de madame Ann-Marie Jones, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Ann-Marie Jones de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter des présentes ;

QUE le lieu de résidence de madame Ann-Marie Jones soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36831

Gouvernement du Québec

Décret 1025-2001, 5 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice, qui se tiendront à White Point (Nouvelle-Écosse), les 10, 11 et 12 septembre 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une Conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE les 10, 11 et 12 septembre 2001 une Conférence provinciale-territoriale et une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice se tiendront à White Point (Nouvelle-Écosse) ;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu, de ce fait, pour celui-ci d'y être représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice et Procureur général, du ministre de la Sécurité publique et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre de la Justice et Procureur général, monsieur Paul Bégin et le ministre de la Sécurité publique, monsieur Serge Ménard, dirigent conjointement la délégation québécoise lors de la Conférence provinciale-territoriale et la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice les 10, 11 et 12 septembre 2001 à White Point (Nouvelle-Écosse) ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de la Justice et Procureur général et le ministre de la Sécurité publique, de :

M^e Michel Bouchard
Sous-ministre et sous-procureur général
Ministère de la Justice

Monsieur Jacques Brind'Amour
Sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique

Madame Caroline Drouin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de la Justice

M^e Nathalie Chouinard
Conseillère politique
Cabinet du ministre de la Sécurité publique

M^e Marie-France Gagnon
Substitut du procureur général
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Justice

M^e Anne-Lyne Carter
Conseillère
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique

Madame Claire Robitaille
Conseillère Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36830